

La Santé et Sécurité au Travail

Prévention des risques professionnels

Ensemble des mesures prises pour gérer les risques liés aux activités de l'entreprise.

Les moyens

Toute action, mesure, prescription, document, attitude, comportement qui agit sur l'objectif

DEFINITION



Objectif : éviter la survenue d'un accident du travail ou d'une maladie professionnelle



Les risques encourus

- Responsabilité pénale
- Responsabilité civile
- Amendes
- Faute inexcusable
- Augmentation du taux de cotisation AT/MP

Étapes pour une culture SST efficace :

1. Evaluer les risques professionnels
2. Rédiger la documentation réglementaire dont DUERP
3. Suivre un plan d'action
4. Analyser les accidents des travailleurs
5. Former les salariés
6. Sensibiliser aux risques professionnels

Les principes :

1. Avoir une organisation spécifique en SST
2. Disposer de moyens techniques et financiers adaptés
3. Être vivante (actions régulières)
4. Itération

Et pour aller plus loin

- Accompagnement à la mise en place d'une culture SST
- Prestation de Référente externalisée en SST
- Formation du Salarié Désigné Compétent
- Atelier « Organiser sa communication annuelle en santé et sécurité au travail »
- Manager HSE chantier
- Audit terrain et/ou documentaire

Les principales obligations réglementaires de l'employeur :

- * Obtenir des résultats en matière de Santé et Sécurité au Travail
- * Evaluer les risques professionnels (depuis 2001)
- * Mises à jour régulières du DUERP
- * Archiver pendant 40 ans toutes versions successives du DUERP (depuis le 31 mars 2022)
- * Dépôt sur une plateforme dématérialisée de l'Etat du DUERP et de toutes les versions successives



Votre accompagnement en SST :
Contactez Séverine ROUGET
06.60.99.70.42
severine.rouget@sr-prevention.fr

Site Web



LinkedIn

